



Signataires : Fabienne Monbaron, Murat-Julian Alder, Céline Zuber-Roy, Pascal Uehlinger, Natacha Buffet-Desfayes, Pierre Nicollier, Francine de Planta, Vincent Subilia, Alexandre de Senarclens, Jacques Béné, Diane Barbier-Mueller, Thierry Oppikofer, Philippe Meyer, Darius Azarpey, Adrien Genecand, Geoffray Sirolli, Rémy Burri, Alexis Barbey, Joëlle Fiss, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Conne, François Wolfisberg, Michael Andersen, Lionel Dugerdil, Jacques Blondin, Gabriela Sonderegger, Christo Ivanov, Guy Mettan, Thierry Cerutti, Stéphane Florey, Christian Flury

Date de dépôt : 19 mai 2025

Proposition de motion

Paralysie du trafic : conséquence des travaux en lien avec les réseaux thermiques structurants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la multiplication des travaux pour la mise en place du réseau thermique structurant sur l'ensemble du territoire genevois, particulièrement dans la zone 1 et la zone 2 ;
- la saturation constante du réseau routier matin et soir n'offrant aucune marge de manœuvre ;
- les situations inédites constatées depuis la rentrée des vacances de Pâques où TIM, transports professionnels et transports publics se trouvent totalement paralysés à cause de la multiplication des travaux sur la voie publique ;
- l'obligation faite à l'Etat de garantir la fluidité du trafic comme mentionné dans l'art. 190 de la constitution genevoise ainsi que dans la LMCE,

invite le Conseil d'Etat

- à surseoir à l'octroi de nouvelles autorisations de procéder à des travaux sur les voies de circulation dans les zones 1 et 2 avant d'avoir pu :
 1. organiser le séquençage des travaux afin de garantir la fluidité du trafic sur les réseaux primaires et secondaires ;
 2. créer et fluidifier systématiquement des itinéraires alternatifs pour compenser les axes routiers obstrués par des travaux ;
 3. optimiser l'emprise des chantiers sur les voies de circulation afin de bloquer uniquement la surface absolument nécessaire au bon déroulement des travaux ;
- à étudier, avec les SIG et les entreprises concernées, toutes les mesures permettant de réduire au maximum la durée de ces travaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il a été constaté depuis le retour des vacances de Pâques des difficultés extrêmes à circuler sur tout le canton de Genève, particulièrement dans les zones 1 et 2. Des scènes inédites, où les transports publics, le transport professionnel et les TIM se trouvent totalement paralysés sur certains axes et carrefours du centre-ville, avec pour conséquence des coûts économiques extrêmement élevés à la charge des citoyens et des entreprises.

Ces situations de paralysie demandent une réaction rapide du Conseil d'Etat pour atténuer, aussi vite que possible, les conséquences des travaux de mise en place des réseaux thermiques structurants qui deviennent insoutenables sur tous les plans, tant pour les usagers des voiries, professionnels ou non, quel que soit leur mode de transport, que pour les habitants vivant à proximité.

Nous demandons que le Conseil d'Etat :

- sursoit à toutes les autorisations d'entreprendre des travaux sur toutes les voies de circulation dans les zones 1 et 2 jusqu'à ce que les actions suivantes soient entreprises :
 1. l'organisation et le séquencage des travaux afin de garantir la fluidité du trafic sur les réseaux primaires et secondaires ;
 2. la création et la fluidification systématique d'itinéraires alternatifs pour compenser les axes routiers obstrués par des travaux ;
 3. l'optimisation de l'emprise des chantiers sur les voies de circulation afin de bloquer uniquement la surface absolument nécessaire au bon déroulement des travaux ;
- étudie, avec les SIG et les entreprises concernées, toutes les mesures permettant de réduire au maximum la durée de ces travaux.

Ces différentes actions, si bien élaborées, devraient permettre la réalisation de ces travaux tout en améliorant significativement les conditions du trafic routier, pour garantir à long terme la santé morale et physique des usagers et des habitants, le respect de la cadence des transports publics, la sécurité de notre approvisionnement ainsi que la mobilité des travailleurs.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.